

« LA FURIEUSE CARRILLONNE » – EDITION 2023

REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE

COURSES : L'association « Les Furieux du bitume » organise en partenariat avec la ville de Carrières-sur-Seine la manifestation « La Furieuse Carrillonne » le **dimanche 8 octobre 2023**. Sont prévues une course de **10 km**, une course de **5 km**, une course de **3 km individuel** et le **3km duo** (un adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans à vélo).

Le parcours du 10 km est constitué de deux fois la boucle du 5 km, essentiellement sur route, avec un court passage sur terre stabilisée et une zone avec un escalier en bois. Le parcours du 3 km est essentiellement sur route.

Les départs et arrivées ont lieu dans le parc de la mairie de Carrières-sur-Seine. Le départ du 10 km est prévu à 9h00, suivi du 5 km à 9h10, puis du 3 km individuel à 11h00, et enfin à 11h10 pour le 3 km duo.

ASSURANCE : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course « La Furieuse Carrillonne » auprès de AXA. Il incombe aux participants (hors licenciés de la FFA) de souscrire une police individuelle accident.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA, ainsi qu'aux non licenciés, munis d'un dossard, remplissant les conditions d'âge au 31 décembre 2023 suivantes :

- à partir de 16 ans pour la course de 10 km ;
- à partir de 14 ans pour la course de 5 km ;
- à partir de 12 ans pour la course de 3 km ;
- adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans à vélo pour la course duo de 3 km.

Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence FFA en cours de validité à la date de la course, ou d'une licence sportive en cours de validité sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une fédération listée dans le Règlement des manifestations de running en vigueur.
- soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.

Pour les mineurs, leur inscription devra être signée par un représentant légal et une autorisation parentale délivrée.

En s'inscrivant à la course, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et les directives sanitaires gouvernementales en vigueur le jour de la course.

INSCRIPTIONS : Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles selon les modalités suivantes :

- par Internet, jusqu'au vendredi 6 octobre 2023 inclus sur le site Le-Sportif.com ;
- au Forum de la Ville et des Associations, parc de la mairie de Carrières-sur-Seine, le dimanche 10 septembre 2023 ;
- par courrier postal, du lundi 11 septembre 2023 jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 inclus, le cachet de la Poste faisant foi, en envoyant le bulletin d'inscription complété et signé ainsi que le paiement des droits à l'adresse suivante :

M. Albert MARQUES
40, rue Gabriel Péri
78420 Carrières-sur-Seine

- et dans la limite des places restantes, le samedi 7 octobre 2023 dans le parc de la mairie de 14h00 à 17h00.

Aucune inscription le jour de la course ne sera possible.

Les droits d'inscription sont fonction de la course, payables en espèces ou par chèque à l'ordre de « La Furieuse Carrillonne » :

- course 10 km : treize (13) euros par personne
- course 5 km : neuf (9) euros par personne
- course 3 km : cinq (5) euros par personne
- course duo : sept (7) euros pour le couple adulte-enfant

Seuls les dossiers d'inscription complets, accompagnés du règlement des droits seront pris en compte. Tout engagement est ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet ni d'un remboursement, ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

DOSSARDS : Les dossards seront à retirer par les participants au parc de la mairie de Carrières-sur Seine, sur présentation d'une pièce d'identité valide :

- soit le samedi 7 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 ;

- soit le dimanche 8 octobre 2023 à partir de 8h00, et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Le retrait du dossard n'est plus possible après le départ de chaque épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu, ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement visible, **porté à l'avant sur la poitrine ou sur le ventre du coureur**, tout au long de la course. Les enfants à vélo devront porter un casque de protection.

TEMPS LIMITE ET CLASSEMENTS : Le temps limite par course est le suivant : 10 km = 1h 30 mn ; 5 km = 1h ; 3 km = 45 mn. Passé ces délais, les signaleurs sur le parcours pourront demander aux participants de rendre leur dossard et de rejoindre au plus court la zone d'arrivée.

Les classements seront affichés dans le parc de la mairie après chaque course, et disponibles sur le site Le-Sportif.com ainsi que sur le site de la course lafurieusecarrillonne.e-monsite.com

RECOMPENSES : Des récompenses seront remises le jour de la course aux 3 premiers hommes et femmes de chacune des 3 courses individuelles (classement général), ainsi que les 3 premiers hommes et femmes de la course 3 km duo (sans classement). Tous les enfants à vélo de la 3 km duo recevront aussi une récompense.

SECURITE ET ASSISTANCE : La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours, par des agents de sécurité agréés ainsi que par la Police municipale.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

CODE DE LA ROUTE, PROPRETE ET RESPECT : Tout participant s'engage à respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres débris, faisant preuve d'anti-sportivité, du non-respect des bonnes mœurs, manquant de respect aux bénévoles ou aux autres concurrents sera disqualifié.

DRIT A L'IMAGE : Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et la ville de Carrières-sur-Seine, ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course et ce, sur tout support, par tous les moyens, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données, du droit de demander la limitation du traitement de ses données et du droit à la portabilité des dites données.

ANNULATION, MODIFICATION : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toutes autres circonstances que l'organisateur estimerait, notamment, mettre en danger et/ou menacer la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

RESPONSABILITE : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement, et en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.



Contact : LaFurieuseCarrillonne@gmail.com

Organisateur : M. Albert MARQUES - ☎ 06 60 81 99 91
Président de l'association « Les Furieux du bitume »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Course pédestre « La Furieuse Carrillonne »
Dimanche 8 octobre 2023

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles. Les participants ont la possibilité de s'inscrire par Internet sur le site Le-Sportif.com jusqu'au 5 octobre 2023, ou par courrier jusqu'au 29 septembre 2023 le cachet de la Poste faisant foi. **Seuls les dossiers d'inscription complets, accompagnés du paiement des droits, seront retenus.**

Inscription du coureur (1 bulletin par course)

Distance :	<input type="checkbox"/> 10 km (≥ 16 ans)	<input type="checkbox"/> 5 km (≥ 14 ans)	<input type="checkbox"/> 3 km (≥ 12 ans)	<input type="checkbox"/> 3 km duo
NOM : Prénom :			
Date de naissance :/...../.....	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Numéro de licence :	
Adresse :			
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Courriel (pour confirmation) :		
3 km duo : inscription de l'enfant à vélo				 Port du casque obligatoire
NOM de l'enfant : Prénom :			
Date de naissance :/...../.....	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		
Je joins à ce bulletin d'inscription (cocher l'option choisie) :				
<input type="checkbox"/> une copie de ma licence sportive FFA de la saison en cours ou autre licence équivalente précisée dans le règlement de la course.		<input type="checkbox"/> un certificat médical de -1 an à la date de la course, comportant la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme / course à pied en compétition.		
Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course. Je m'engage à respecter ce règlement ainsi que les directives sanitaires gouvernementales en vigueur le jour de la course.				
Fait à le				
Signature : (pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale ci-dessous remplie)				

Autorisation parentale pour les mineurs (y compris pour l'enfant à vélo)

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, autorise mon fils / ma fille à participer à la course « La Furieuse Carrillonne », et autorise également l'organisateur à utiliser les images où pourrait apparaître mon enfant.	
A....., le.....	Signature :

Liste des courses proposées

Course	Départ à	Catégorie âge	Tarif
10 km	09h00	≥ 16 ans (né avant le 1 ^{er} janvier 2008)	13,00 €
5 km	09h10	≥ 14 ans (né avant le 1 ^{er} janvier 2010)	9,00 €
3 km	11h00	≥ 12 ans (né avant le 1 ^{er} janvier 2012)	5,00 €
3 km duo	11h10	Adulte accompagné d'un enfant < 12 ans à vélo	7,00 €